

Protocole d'accès et de consultation des entrevues sur les rituels de mariage (Mauricie–Centre-du-Québec)

1. Autorisation préalable

La consultation des entrevues nécessite l'autorisation du directeur du Centre d'études québécoises (CIEQ) ou du responsable de la mise en ligne.

2. Demande d'accès

Toute demande doit être transmise par courriel à l'adresse suivante :

cieq@uqtr.ca

Elle doit préciser les raisons motivant la consultation d'une ou de plusieurs entrevues.

3. Étendue de la consultation

Toute demande visant l'accès à un nombre important d'entrevues ou leur publication doit être accompagnée d'une justification détaillée. Elle sera évaluée au mérite par la direction.

4. Respect de l'anonymat

Les personnes interviewées ont consenti à participer à condition que leur témoignage demeure anonyme. Nous exigeons du consultant que cette condition soit respectée.